



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI**



**EDK | CDIP | CDPE | CDEP |**

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren  
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione  
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

---

Financement de la formation, de la recherche et de l'innovation par les cantons  
et la Confédération

# Résumé exécutif du rapport sur les finances FRI 2024

---

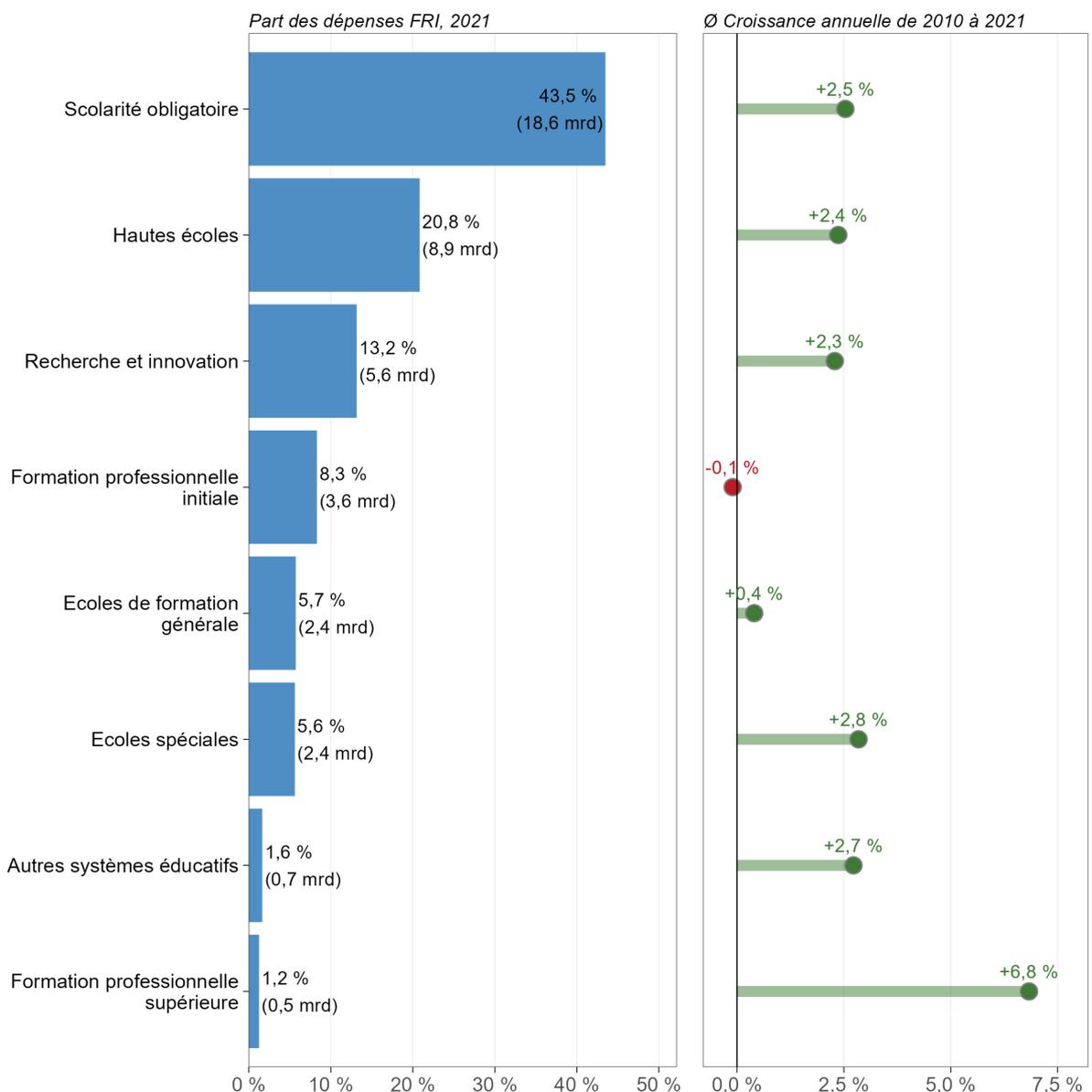
Rapport du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et du Secrétariat général de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (SG CDIP) sur le financement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) en Suisse

Le présent rapport et d'autres documents et informations sont disponibles à l'adresse [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch) > Politique FRI > Rapports sur les finances FRI.

## Dépenses publiques pour la formation, la recherche et l'innovation (domaine FRI)

En 2021, avec 42,8 milliards de francs (18,4 %), le domaine FRI était le deuxième plus grand poste de dépenses publiques après la sécurité sociale (40,8 %), devant les dépenses dans les transports et les communications (7,8 %). La figure 1 montre la ventilation de ces dépenses et leur croissance annuelle moyenne depuis 2010. La part principale revient, de loin, à l'école obligatoire (43,5 %, soit 18,6 milliards), suivie par les hautes écoles (20,8 %, soit 8,9 milliards) et par la recherche et l'innovation (13,2 %, soit 5,6 milliards). La croissance annuelle moyenne du domaine FRI se situe à environ 2,1 % depuis 2010. La plupart des domaines ont une croissance annuelle moyenne légèrement plus forte que l'ensemble des dépenses publiques du système FRI, soit entre 2,3 et 2,8 %. La formation professionnelle supérieure, en revanche, affiche une croissance nettement supérieure à la moyenne, avec 6,8 %. L'évolution reste stable ou inférieure à la moyenne dans la formation professionnelle initiale (- 0,1 %) et les écoles de formation générale (+ 0,4 %).

**Figure 1 : Vue d'ensemble des dépenses publiques pour la formation, la recherche et l'innovation**



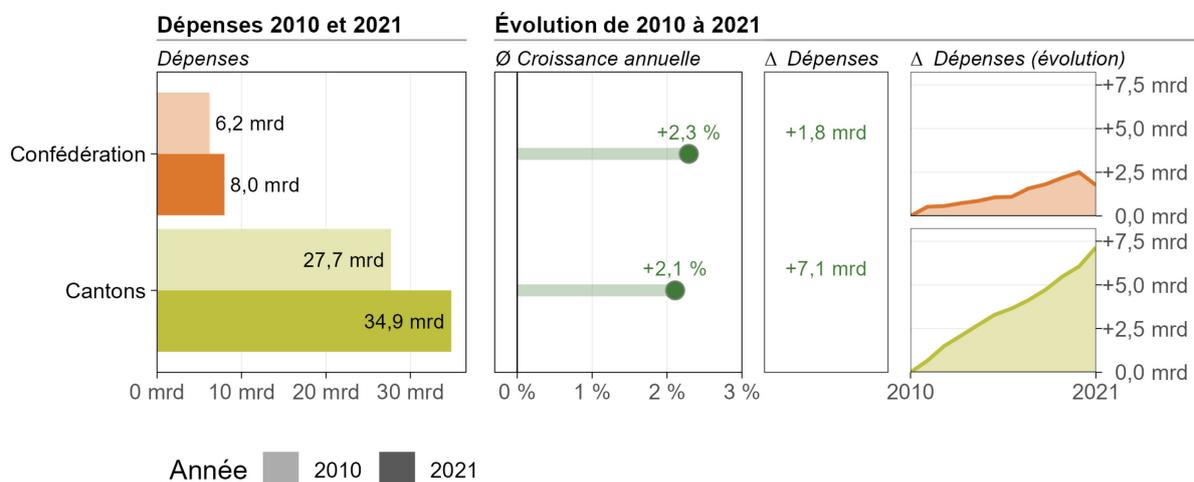
Source : AFF, Statistique financière 2021 (modèle SF), dépenses ordinaires

## Formation, recherche et innovation dans la structure fédéraliste d'attribution des compétences

La réglementation constitutionnelle dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation est le reflet de la structure fédéraliste régissant l'attribution des compétences. Dans ce système, la responsabilité première en matière de formation incombe aux cantons. Cette attribution se reflète dans le financement, puisque les cantons assument la majeure partie des coûts. La Confédération exerce des compétences de réglementation ou de coordination et des compétences financières subsidiaires dans les domaines de la formation professionnelle, des universités et des hautes écoles spécialisées (HES) cantonales. La Confédération et les cantons assument conjointement la responsabilité financière de l'exécution des tâches dans ces domaines (« financement commun » des tâches).

La figure 2 montre que par rapport à 2010, la Confédération a accru ses dépenses dans le domaine FRI de respectivement 1,8 milliard (2,3 % de croissance moyenne par an). La croissance des dépenses des cantons a représenté 7,1 milliards (2,1 % de croissance moyenne par an). Il convient de mentionner ici que l'année 2021 a été une année particulière pour la Confédération. En juillet 2021, l'Union européenne (UE) a informé la Confédération que la Suisse aurait jusqu'à nouvel ordre le statut de pays tiers non associé dans son programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe ». La contribution obligatoire de 656 millions de francs qui était inscrite au budget n'était donc plus applicable. En parallèle, la Confédération ne pouvait pas encore régler les dépenses qu'elle a prévues au titre de mesures transitoires pour atténuer les conséquences de la non-association. Même si les premières demandes de projets ont été déposées en 2021, le versement correspondant n'a été effectué qu'à partir de 2022 dans la majorité des cas (dépenses selon le compte d'État 2022 : 266 millions). Si la Suisse avait continué d'être associée à Horizon et avait par conséquent versé la contribution obligatoire, les dépenses de la Confédération dans le domaine FRI auraient dépassé de 2,4 milliards de francs celles de l'année 2010, et la croissance annuelle moyenne entre 2010 et 2021 aurait été de 3,0 %.

**Figure 2 : Dépenses de la Confédération et des cantons (y c. les communes) dans le domaine FRI**



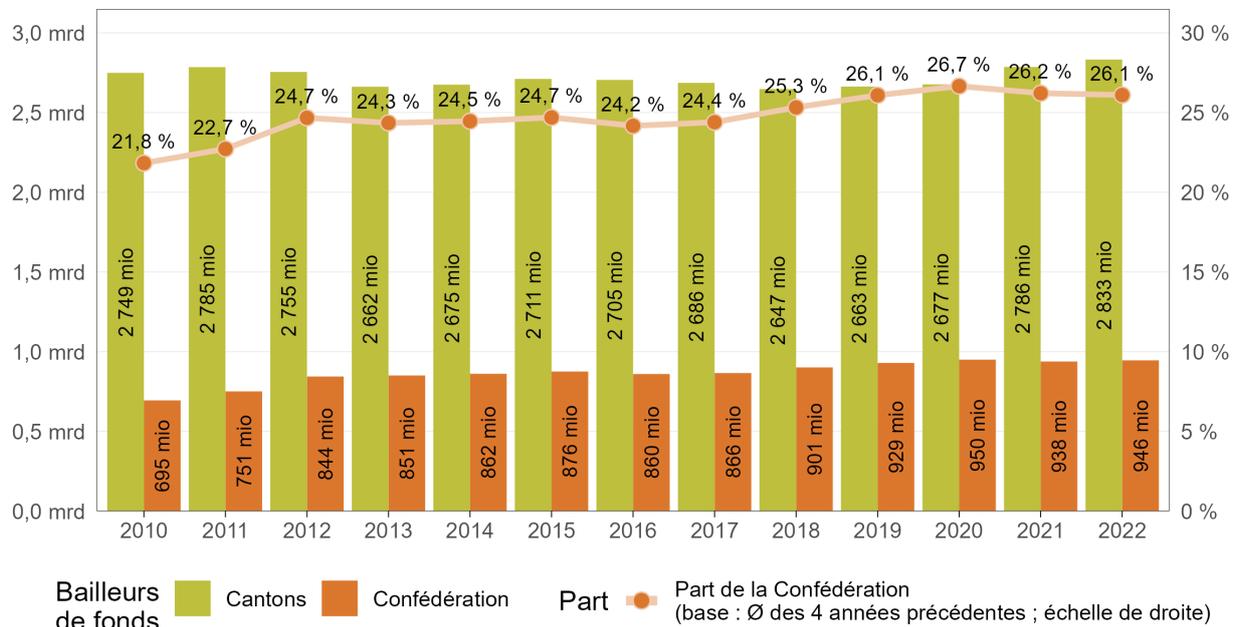
Source : AFF, Statistique financière 2021 (modèle SF), dépenses ordinaires, perspective du financement

## Financement commun de la formation professionnelle

La formation professionnelle est un élément central du financement commun. La Confédération participe à son financement sous la forme de forfaits versés aux cantons et de dépenses directes (notamment contributions liées à des innovations et à des projets, contributions à la formation professionnelle supérieure et contributions à la HEFP). Les cantons assument le financement de la formation professionnelle au moyen des contributions des collectivités responsables et des contributions versées au titre du concordat. En 2021, les pouvoirs publics ont dépensé 3779 millions de francs au titre de la formation professionnelle. L'art. 59 LFPr prévoit que la participation financière

de la Confédération équivaut à une valeur indicative d'un quart des dépenses publiques affectées à la formation professionnelle. En 2022, la part de la Confédération s'élevait à environ 26,1 %, dépassant ainsi la valeur indicative de 25 %. L'évolution des dépenses de la Confédération et des cantons est illustrée dans la figure 3.

**Figure 3 : Financement de la formation professionnelle**

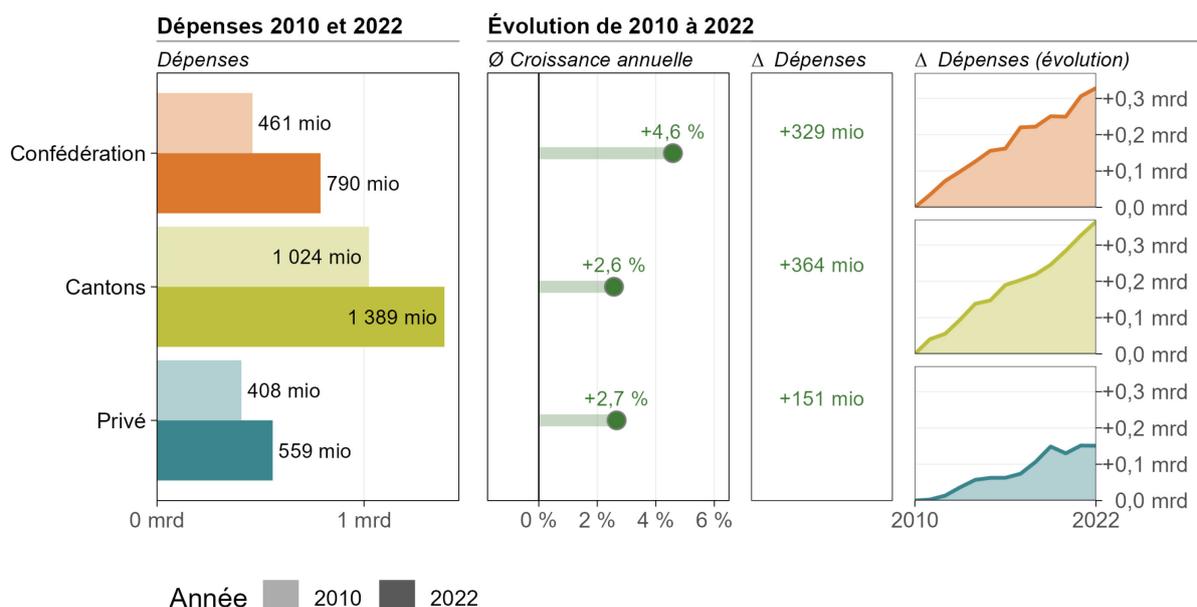


Source : AFF – Comptes d'État 2010 – 2022 ; SEFRI – Relevé des coûts de la formation professionnelle cantonale 2022

### Financement commun des hautes écoles

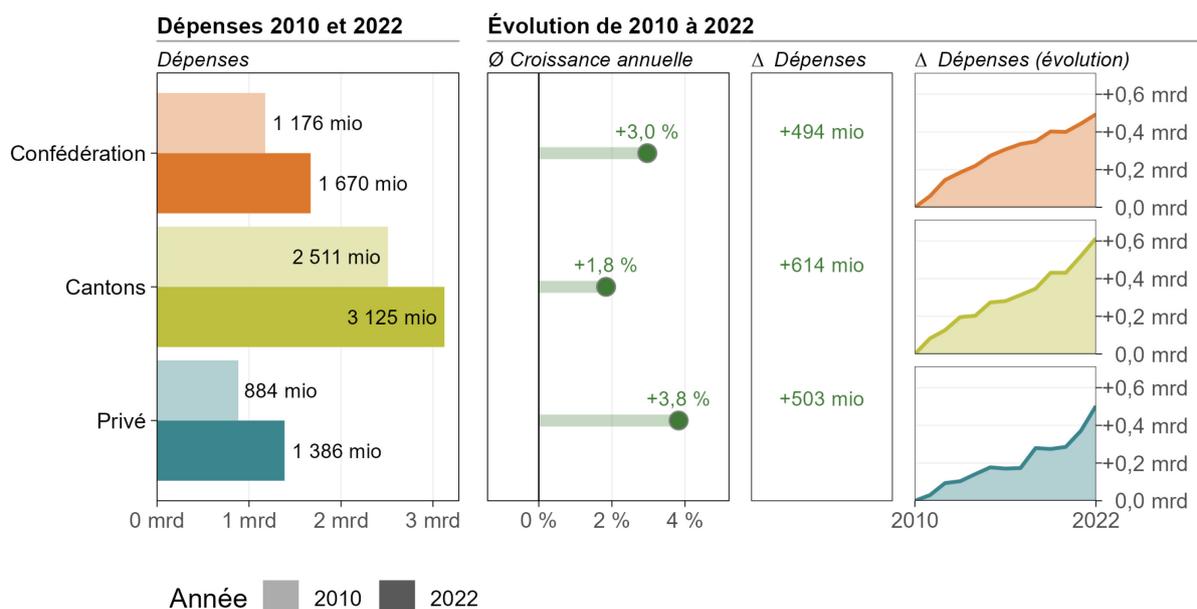
Comme la formation professionnelle, les hautes écoles cantonales sont pour l'essentiel cofinancées par la Confédération et les cantons, le reste provenant de sources privées. La Confédération les soutient d'une part à travers les contributions prévues dans la LEHE et d'autre part au moyen des contributions versées au FNS, à Innosuisse et aux programmes de recherche de l'UE. En outre, elle assume presque intégralement les coûts de l'ETH Zurich et de l'EPFL (2022 : 2,5 milliards) et des quatre établissements de recherche fédéraux (2022 : 664 millions). Le financement par les cantons s'effectue essentiellement au moyen des instruments des cantons responsables et des versements en vertu des accords intercantonaux (AHES et AIU). Le financement privé est constitué par les taxes d'études et les contributions de tiers (par ex. mandats R-D des entreprises). Les figures 4 et 5 montrent qu'en chiffres absolus, ce sont les cantons qui ont le plus augmenté la contribution à leurs hautes écoles entre 2010 et 2022 (HES : + 364 millions et universités : + 614 millions). En valeur relative, la Confédération a enregistré la plus forte augmentation des dépenses, avec une croissance annuelle moyenne supérieure à celle des cantons : 4,6 % par an pour les HES (cantons : 2,7 %) et 3,0 % pour les universités (cantons : 1,8 %).

**Figure 4 : Financement des HES cantonales : dépenses selon les bailleurs de fonds**



Source : OFS – Finances des hautes écoles (SIUS-FIN) 2010 et 2022

**Figure 5 : Financement des universités cantonales : dépenses selon les bailleurs de fonds**



Source : OFS – Finances des hautes écoles (SIUS-FIN) 2010 et 2022

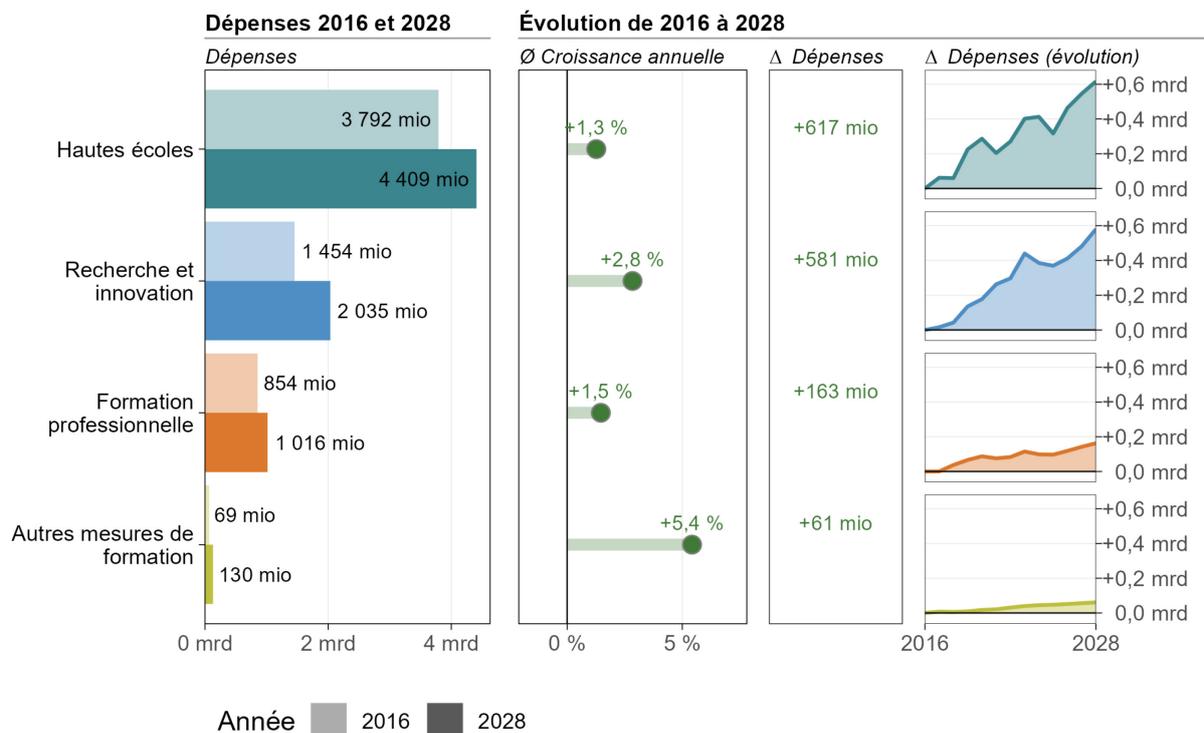
### Pilotage des dépenses de la Confédération au moyen du message FRI

Une grande partie des dépenses fédérales dans le domaine FRI (environ 85 %) est pilotée à travers des arrêtés financiers pluriannuels (message FRI). Le message FRI comprend les dépenses correspondant à la formation professionnelle, à la formation continue, aux hautes écoles (domaine des EPF, universités cantonales, HES, HEFP) et certaines parties de l'encouragement de la recherche et de l'innovation. Les crédits qui sont déterminés par des accords de droit international ou qui relèvent d'autres messages, en particulier, ne sont pas sollicités avec le message FRI (programmes de l'UE pour la recherche et l'innovation, par exemple). Le Parlement se fonde sur le message FRI pour poser les jalons financiers des quatre années suivantes. Le message FRI 2025-2028 a été adopté le 8 mars 2024 par le Conseil fédéral, qui prévoit des dépenses totalisant 29,2 milliards de francs pour la période de

2025 à 2028. Cela correspond à une croissance annuelle moyenne de 1,6 % en termes nominaux. Par rapport à la période précédente, l'augmentation des dépenses s'élève à 1,3 milliard de francs au total. La croissance des dépenses est donc moins marquée que sur les périodes 2017-2020 et 2021-2024 (+ 1,9 milliard).

La figure 6 montre la façon dont chacun des domaines FRI évolue entre 2016 et 2028, sachant que les quatre dernières années s'appuient sur la planification inscrite dans le message FRI 2025-2028. Selon cette planification, la plus grande partie des dépenses, soit environ 4,4 milliards, auront été affectées aux hautes écoles cantonales et fédérales en 2028. Les contributions à la recherche et à l'innovation suivent avec 2,0 milliards, soit près de la moitié des dépenses des hautes écoles. Le troisième poste de dépenses par ordre d'importance est celui de la formation professionnelle, avec environ 1 milliard, dont à peu près la moitié porte sur la recherche et l'innovation dans ce domaine. Le taux de croissance annuel moyen le plus élevé de 2016 à 2028 est enregistré dans la catégorie « Autres mesures de formation » (+ 5,4 %). Avec un taux de 2,8 %, les contributions pour la recherche et l'innovation affichent également une croissance supérieure à la moyenne (croissance de toutes les dépenses du message FRI : 1,6 %). Les dépenses pour les hautes écoles et la formation professionnelle évoluent à peu près dans la même proportion, avec des taux de croissance respectifs de 1,3 % et 1,5 %.

**Figure 6 : Évolution des dépenses de la Confédération dans le cadre des crédits sollicités avec le message FRI**



Source : AFF – Compte d'État 2016-2022, Budget 2023-2024 ; SEFRI – message FRI 2025-2028